

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 318, AVENUE DE LA
CONCORDE NORD (LOT 3 937 326) ET SUR LES LOTS 1 439 339, 1 439 340,
1 439 341 ET 1 439 342**

Le soussigné donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 25-558 en date du 15 septembre 2025, tiendra une assemblée publique de consultation le **1^{er} octobre 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

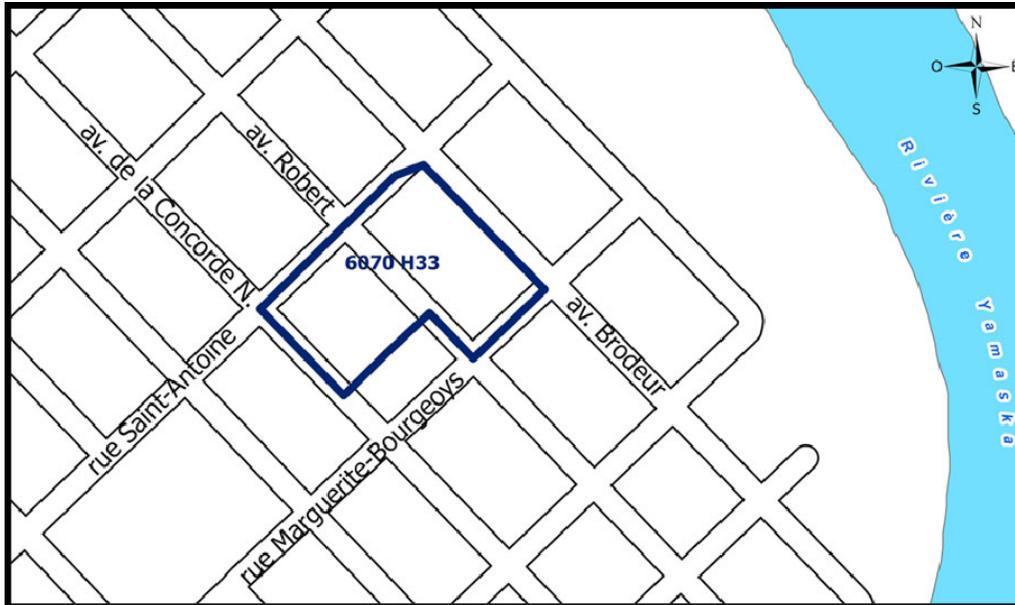
La demande concernant ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'un permis de construction pour un immeuble comportant 102 unités de logement, dont au moins 12 unités seront de type logement social communautaire, situé au **318, avenue de la Concorde Nord (lot 3 937 326) et sur les lots 1 439 339, 1 439 340, 1 439 341 et 1 439 342 du Cadastre du Québec.**

La nature du projet particulier se résume comme suit :

Résolution	Nature du projet
<p>Résolution 25-558 (district Cascades)</p>	<p>La construction d'un immeuble comportant 102 unités de logement, dont au moins 12 unités seront de type logement social communautaire, situé au 318, avenue de la Concorde Nord (lot 3 937 326), ainsi que sur les lots 1 439 339, 1 439 340, 1 439 341 et 1 439 342, dans la zone d'utilisation résidentielle 6070-H-33, ayant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un pourcentage d'aire de verdure minimal de 20 %; ▪ l'absence de dégagement par rapport à la ligne de rue pour l'empiètement des balcons dans la marge avant, lesquels sont situés sur l'avenue Robert et sur la rue Saint-Antoine; ▪ l'empiètement de la marquise en cour avant à un maximum de 1,3 mètre par rapport à la façade donnant sur l'avenue de la Concorde Nord; ▪ l'aménagement d'une entrée charretière et d'une allée de circulation bidirectionnelles ayant une largeur minimale de 4,4 mètres chacune; ▪ un ratio minimal de cases de stationnement hors-rue de 0,65 case par logement, lesquelles doivent être entièrement souterraines; ▪ une offre de 6 autos partage; ▪ l'aménagement de 64 cases isolées destinées aux vélos; ▪ l'inclusion de 12 logements abordables ou sociaux; <p>le tout conformément à la demande soumise par le requérant en date du 8 avril 2025, et conditionnellement à l'obtention d'une résolution du Conseil municipal autorisant le plan d'implantation et d'intégration architecturale de ce projet.</p>

	Le présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est exempté du versement d'une compensation monétaire pour les cases de stationnement hors-rue manquante à fournir, conformément à l'article 19.9.3.3 du <i>Règlement d'urbanisme numéro 350</i> .
--	--

La zone 6070-H-33 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Internet suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relativement au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de résolution peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de résolution est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 16 septembre 2025.

Me André Cordeau
Greffier par intérim